

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 569

présenté par  
Mme Erhel, M. Brottes, M. christian Paul, Mme Massat, M. Dussopt,  
M. Gagnaire, Mme Quéré, Mme Got  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 29**

Compléter l'alinéa 2 de cet article par les mots suivants :

« au plus tard dans les trois mois après la demande ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à fixer un délai maximal d'inscription de la proposition d'un opérateur d'équiper un immeuble en fibre optique à l'ordre du jour de l'assemblée générale des copropriétaires.